



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Oise"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PRANC

Données au 08/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 14 939 546 952 euros

Nombre d'aides : 6 955 735

Nombre d'entreprises : 1 955 169

Niveau Régional : Hauts-de-France

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



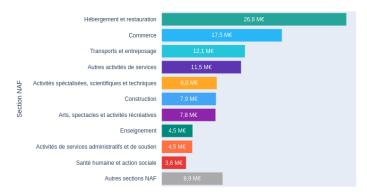
Montant total: 790 886 654 euros

Nombre d'aides: 375 338

Nombre d'entreprises : 110 432

Niveau Départemental : Oise

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 113 021 433 euros

Nombre d'aides: 54 128

Nombre d'entreprises : 15 811



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC INC.

Données au 29/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)

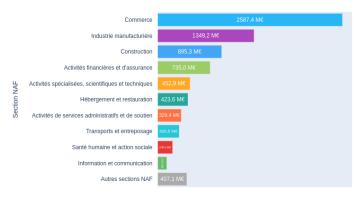


Montant total: 131 514 753 255 euros

Nombre de prêts : 647 847

Niveau Régional : Hauts-de-France





Montant total: 7 814 906 446 euros

Nombre de prêts : 38 626

Niveau Départemental : Oise

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 820 320 386 euros

Nombre de prêts : 5 294



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 28/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 333 020 835 euros

Nombre de reports : 110 685

Niveau Régional : Hauts-de-France





Montant total: 320 737 749 euros

Nombre de reports : 6 115

Niveau Départemental : Oise

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 21 059 967 euros

Nombre de reports : 662



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Hauts-de-France





Montant total: 62 451 226 euros

Nombre d'aides : 77 625

Niveau Départemental : Oise

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 9 269 305 euros

Nombre d'aides: 11 390



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 19/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Hauts-de-France

